

SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

2014

Flávio A. Soares Da Gama / f.soaresdagama@afdb.org





SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

- À 4.3 % en 2013, la croissance du PIB réel a été plus faible que prévu. Pour 2014, les projections tablent sur une croissance économique de 4.8 % découlant d'un accroissement modéré de l'investissement direct étranger, en particulier en provenance des partenaires bilatéraux.
- Grâce à ses bonnes performances économiques, São Tomé-et-Príncipe a été classé pays à revenu intermédiaire par la Banque mondiale en 2013. En effet, le revenu national brut par habitant a dépassé le seuil de 1 205 USD pour la troisième année consécutive.
- La compagnie pétrolière française Total a abandonné ses travaux d'exploration dans le Bloc 1 de la zone de développement conjoint avec le Nigeria, ce qui a créé une incertitude quant à la production de pétrole à São Tomé-et-Príncipe. Les pouvoirs publics affirment néanmoins que d'autres compagnies pétrolières continuent à manifester leur intérêt dans ce domaine.

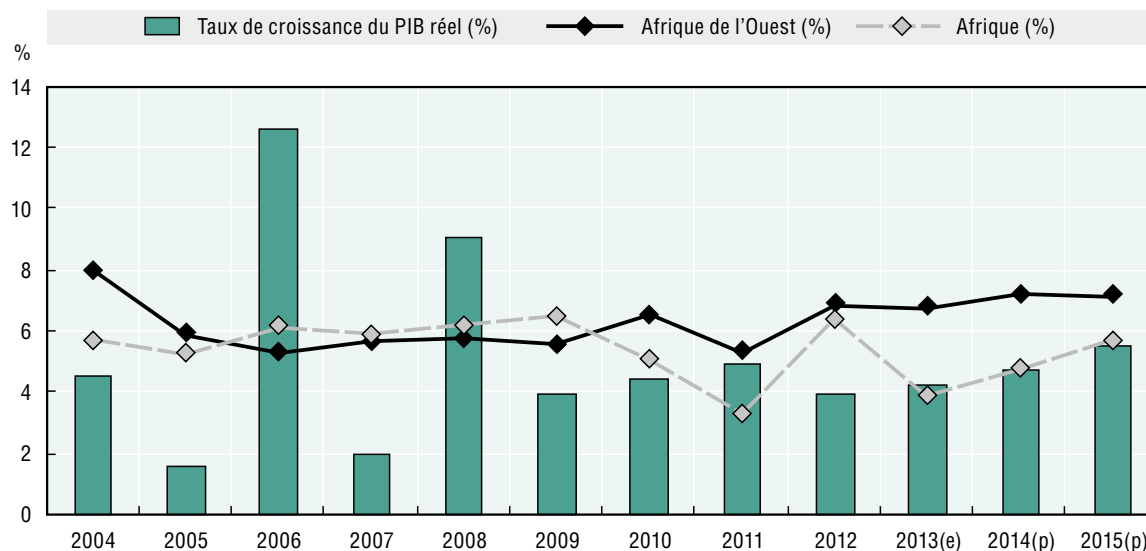
Vue d'ensemble

L'économie de São Tomé-et-Príncipe a affiché une croissance de 4.3 % en 2013, contre 4 % en 2012, un niveau qui s'est révélé inférieur aux prévisions initiales pour 2013 (5.2 %). À moyen terme, la situation économique devrait légèrement s'améliorer, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) estimé à 4.8 % pour 2014 et à 5.6 % pour 2015, cette embellie reposant principalement sur une croissance modérée de l'investissement direct étranger (IDE), particulièrement en provenance des partenaires bilatéraux. Le secteur des services est resté le principal moteur de l'économie, avec environ 60 % du PIB en 2012, devant l'agriculture (22.5 %). Les performances économiques du pays ont été jugées satisfaisantes dans le cadre de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) 2012-15 conclue avec le Fonds monétaire international (FMI), qui a été menée à bien en septembre 2013.

Conformément à l'engagement de l'État à renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des fonds publics, le budget national a été mis en œuvre via le nouveau système électronique de gestion des finances publiques (SAFE) en 2013. Les infrastructures (transports et communications) ont représenté 21 % des dépenses totales, même si les pouvoirs publics ont continué à prêter une attention particulière aux dépenses dans le secteur social, notamment dans la santé (8.8 %) et l'éducation (5.6 %). Au total, 93 % des dépenses d'investissement ont été financées par l'aide extérieure. Les performances budgétaires ont été affectées par une réduction des recettes fiscales, lesquelles ont baissé, de 14 % du PIB en 2012 à 13.1 % en 2013. Toutefois, les dépenses ont également diminué, passant de 17.4 % du PIB en 2012 à 16.6 % en 2013, ce qui a contribué à l'amélioration des comptes publics. Le déficit public primaire est estimé à 6.3 % du PIB pour 2013, en recul par rapport aux 10.1 % enregistrés en 2012. En septembre, l'État a lancé le système douanier informatisé Sydonia pour rationaliser les procédures de dédouanement et améliorer la perception des recettes douanières.

L'émergence de chaînes de valeur mondiales (CVM) constituerait une opportunité unique pour São Tomé-et-Príncipe, en permettant au pays d'accroître la valeur de ses deux principales cultures d'exportation, le cacao et le café. En raison du manque de main-d'œuvre hautement qualifiée dans l'industrie cacaoyère, ce sont des matières premières brutes qui sont exportées, principalement vers l'Europe, ce qui prive São Tomé-et-Príncipe du maillon le plus rentable de la chaîne de valeur du marché de la confiserie : la transformation du cacao en chocolat. Ces dernières années, la construction d'une chocolaterie à São Tomé-et-Príncipe a permis de débiter la transformation locale des fèves de cacao en chocolat. Cela n'ajoute pas seulement de la valeur ajoutée aux exportations, mais génère également des emplois.

Figure 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Croissance du PIB	4.0	4.3	4.8	5.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.3	1.7	2.3	3.2
Inflation	10.6	8.5	7.9	8.1
Solde budgétaire (% PIB)	-10.7	-6.9	-6.2	-5.1
Compte courant (% PIB)	-20.5	-18.4	-14.7	-13.9

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La faible croissance économique mondiale a des effets négatifs sur São Tomé-et-Príncipe, État insulaire fortement dépendant de l'aide internationale au développement. Pour 2013, la croissance du PIB réel a été revue à la baisse, de 5.2 % à 4.3 %, et les prévisions pour 2014 ont également été ramenées de 5.8 % à 4.8 %. Cette révision à la baisse est liée aux retards dans la mise en œuvre des projets et aux mauvaises perspectives de financement pour les projets des secteurs public et privé. À cela s'ajoute l'annonce récente par la compagnie pétrolière française Total de l'abandon des travaux d'exploration pétrolière dans le Bloc 1 de la zone de développement conjoint (ZDC) avec le Nigeria. Dans les prochaines années, le secteur pétrolier devrait néanmoins jouer un rôle clé dans l'économie, et les pouvoirs publics affirment que d'autres compagnies pétrolières continuent à manifester leur intérêt dans ce domaine.

L'un des défis majeurs que l'économie doit relever est de générer des emplois productifs. Malgré un taux de croissance global de 4.3 % en 2013, cette croissance n'a pas été inclusive. On estime le taux de chômage à près de 55 %, et environ 40 % des actifs ont un emploi précaire. Néanmoins, en 2013, la Banque mondiale a classé São Tomé-et-Príncipe parmi les pays à revenu intermédiaire, le revenu national brut par habitant ayant dépassé le seuil de 1 205 USD pour la troisième année consécutive.

En 2013, le secteur des services (vente en gros et de détail, transports, entreposage et communications, immobilier, administration publique et autres services) a continué à tirer la croissance, avec près de 60 % du PIB, devant l'agriculture (22.5 %). L'inflation a chuté à 8.5 %



en 2013 (contre 10.6 % en 2012), un recul principalement dû à la baisse du prix des produits alimentaires. En août 2013, l'inflation a atteint un plancher historique, à 6.5 %, contre 11.6 % l'année précédente. Le déficit de la balance des opérations courantes devrait s'améliorer, passant de 20.5 % en 2012 à 18.4 % en 2013, en raison d'une légère hausse des exportations. São Tomé-et-Príncipe, qui commerce principalement avec l'Europe, est mal intégré aux marchés régionaux. Le pays effectue seulement 2 % de ses échanges commerciaux avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le cadre économique à moyen terme est dicté par la facilité élargie de crédit (FEC) de trois ans (2012-15) conclue avec le FMI. L'avenir de la production pétrolière est incertain. À cet égard, il est important de rappeler que l'analyse de viabilité de la dette réalisée en 2008 par la Banque mondiale et le FMI a montré que, sans pétrole et en l'absence d'un ajustement budgétaire, la dette publique s'envolera, la valeur actualisée nette du ratio dette/PIB et celle du ratio dette/exportations passant à respectivement 147 % et 418 % d'ici 2026, exposant le pays à un risque élevé de surendettement.

São Tomé-et-Príncipe offre une stabilité politique et un certain nombre de conditions favorables au développement économique, comme l'accès aux biens de l'État. Néanmoins, la pratique des affaires peut s'avérer difficile. L'insularité du pays affecte l'environnement des affaires. Ce problème est exacerbé par le manque d'infrastructures physiques et la fragilité du système judiciaire. En 2013, l'environnement des affaires a été perturbé par l'insuffisance des réformes et des efforts qu'on avait observés les années précédentes. L'édition 2013 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* classe São Tomé-et-Príncipe au 166^e rang sur 189 pays pour la facilité à faire des affaires, alors que le pays était au 163^e rang en 2012.

Le secteur financier du pays reste faible et sous-développé, même si l'État a poursuivi les efforts considérables qu'il déploie pour renforcer sa stabilité et susciter la confiance dans le secteur bancaire. Au total, 98 % des institutions financières appartiennent à des groupes internationaux, ce qui les rend vulnérables aux chocs exogènes. En septembre 2013, l'évaluation du secteur financier par la Banque centrale du pays a révélé une augmentation du volume des prêts improductifs, de 19.6 % en mars 2013 à 22.45 % en juin 2013, attribuable à une faible culture de crédit et à une mauvaise gestion des risques.

Renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gouvernance des fonds publics est au cœur du programme de réformes économiques du gouvernement. En août 2013, le Parlement a adopté une loi pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, reconnue par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). À São Tomé-et-Príncipe, la liberté d'expression est généralement respectée en droit comme en fait. Dans le rapport *Freedom in the World 2013* de Freedom House, le pays a obtenu un score de 2 (sur une échelle de 1 à 7, 1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), ce qui signifie que les libertés sont respectées, aussi bien en matière de droits politiques que de libertés individuelles. Ce score est similaire à celui obtenu en 2012.

São Tomé-et-Príncipe n'est pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté, à l'égalité des sexes et à la mise en place de partenariats pour le développement. Les indicateurs montrent que, pour 2013, le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans est estimé à 89 %, en légère hausse par rapport aux 88 % observés en 2011. Le taux brut de scolarisation au primaire (enfants de tous âges scolarisés au primaire) est de 136.1 %, et le taux net (enfants en âge d'être scolarisés au primaire) de 87.5 %. Au secondaire, on estime le taux brut de scolarisation à 53.3 %, pour un taux net de 35.3 %. En outre, 10.8 % des plus de 5 ans n'ont jamais été scolarisés, et 29.1 % des 15-24 ans ne sont ni à l'école ni sur le marché du travail.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2008	2012
Agriculture, chasse, foresterie et pêche	19.2	22.5
dont pêche		
Mines	0.7	0.7
dont pétrole		
Manufactures	8.6	7.1
Electricité, gaz et eau	2.9	1.9
Construction	9.7	8.0
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	27.0	28.5
dont hôtels et restaurants	1.7	1.6
Transports, entreposage et communications	14.0	13.5
Finance, immobilier et services aux entreprises	7.6	5.6
Services des administrations publiques	4.6	3.8
Autres services	5.7	8.4
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

En 2013, l'État a enregistré des avancées remarquables dans le redressement des comptes publics. Des mesures ont été prises pour faire appliquer la législation fiscale, simplifier les procédures douanières et contrôler les dépenses courantes, lesquelles ont chuté, de 17.4 % du PIB en 2012 à 16.6 % en 2013. Le 10 septembre 2013, le gouvernement a lancé le système informatisé Sydonia pour les services douaniers extérieurs, dans le but de renforcer la perception des recettes (16 % du PIB en moyenne pour la période 2010-12) et de rationaliser les procédures administratives.

Pour 2013, on évalue le budget de l'État à au moins 150 millions USD, 93 % des dépenses d'investissement étant financées par l'aide extérieure. Les infrastructures (transports et communications) restent le principal poste budgétaire, avec 21 % des dépenses totales, même si la santé (8.8 %) et l'éducation (5.6 %) ont également bénéficié d'une attention particulière. Dans l'examen économique effectué en septembre 2013 au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) conclue avec le FMI sur la période 2012-15, les performances du gouvernement ont été jugées bonnes. Un contrôle avisé des dépenses et des prévisions prudentes quant au budget de l'État pour 2014 sont impératifs en vue des élections législatives et municipales imminentes.

Les performances budgétaires ont été affectées par une baisse des recettes fiscales, passées de 14 % du PIB en 2012 à 13.1 % en 2013. Cette baisse est due aux piètres performances des taxes à l'exportation, sur les biens produits localement et sur d'autres produits taxables, notamment les timbres. Les dons ont quant à eux progressé, de 17.4 % du PIB en 2012 à 20.3 % en 2013. Les dépenses totales et prêts nets ont reculé, de 44.2 % en 2012 à 42.4 % en 2013. Le déficit public primaire est par conséquent estimé à 6.3 % du PIB pour 2013, en nette amélioration par rapport aux 10.1 % de 2012. Ces dernières années, les prêts accordés à des conditions très favorables par des institutions multilatérales et des partenaires bilatéraux ont été la méthode privilégiée par les pouvoirs publics pour financer le déficit budgétaire, compte tenu de la mauvaise position du pays en matière de dette.



La capacité des autorités à fixer des objectifs de recettes sur trois ans s'est améliorée grâce à l'utilisation du système électronique de gestion des finances publiques (SAFE), ainsi qu'au cadre fixé par la FEC 2012-15 pour améliorer l'efficacité du secteur public. Cependant, malgré les efforts de l'État pour équilibrer les dépenses, son cadre de responsabilité budgétaire, conçu pour remédier aux déficits budgétaires récurrents et améliorer les mécanismes de contrôle des comptes publics, n'a eu, pour l'instant, que très peu d'effet. Ce cadre a pour objectif d'aider les pouvoirs publics à surmonter le problème des arriérés croisés entre l'État, l'entreprise d'eau et d'électricité publique (EMAE) et l'importateur national de combustibles (ENCO).

Tandis que le gouvernement poursuit ses efforts pour renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des fonds publics, des mesures audacieuses sont nécessaires pour améliorer la présentation des comptes publics, laquelle n'a pas été réalisée depuis plusieurs années. Selon la Cour des comptes du pays, la déclaration des finances de l'État de 2012 est la dernière publication effectuée par le gouvernement. À cet égard, l'aide que la Banque africaine de développement apporte au pays par le biais de son Projet d'appui à la gestion financière (Pagef) aidera les pouvoirs publics à publier l'état financier des comptes publics dans les délais prévus par la législation.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Recettes totales (avec dons)	71.6	38.1	37.1	33.5	35.5	33.3	33.7
Recettes fiscales	13.8	16.6	16.6	14.0	13.1	12.4	12.2
Dons	16.4	19.9	18.3	17.4	20.3	18.8	19.4
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	44.3	49.1	49.0	44.2	42.4	39.4	38.8
Dépenses courantes	24.2	19.8	19.4	17.4	16.6	15.3	14.6
Sans les intérêts	21.6	19.4	18.9	16.8	16.0	15.1	14.4
Salaires	7.9	8.3	8.4	8.3	8.0	7.6	7.0
Paiement d'intérêts	2.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.2	0.1
Dépenses en capital	20.2	29.2	29.6	26.8	25.8	24.4	25.4
Solde primaire	29.8	-10.5	-11.4	-10.1	-6.3	-6.0	-5.0
Solde global	27.2	-11.0	-12.0	-10.7	-6.9	-6.2	-5.1

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire de São Tomé-et-Príncipe repose sur un taux de change fixe : la monnaie nationale, le dobra (STD), est arrimée à l'euro. L'inflation a chuté à 8.5 % en 2013, contre 10.6 % en 2012, essentiellement sous l'effet de la baisse du prix des produits alimentaires. En revanche, l'inflation a grimpé à 10.7 % en avril 2013, contre 8 % sur la même période en 2012. Cela a été causé par des perturbations des transports maritimes et la faible capacité d'absorption du port, car une grande partie des biens sont importés d'Europe. En août 2013, l'inflation est tombée à un plancher historique, à 6.5 %, contre 11.6 % sur la même période en 2012.

Afin de soutenir les efforts de l'État en matière de croissance inclusive, la Banque centrale a maintenu son taux d'intérêt de référence à 14 % en 2013. On considère que cette mesure est destinée à inciter les banques commerciales locales à baisser leurs taux de prêt, lesquels oscillent actuellement entre 24 % et 26 %, afin de doper l'activité du secteur privé et de susciter des opportunités de développement pour les petites et moyennes entreprises (PME).

En 2012, la Banque centrale a reformulé sa NAP (*Norma de Aplicação Permanente*) – son mécanisme de régulation du système financier concernant « l'accès au marché des changes et la couverture » –, ce qui a contribué à atténuer les tensions sur les réserves de change. Celles-ci se sont maintenues à un niveau élevé, à 4 mois d'importations (37.7 millions USD). La croissance de la masse monétaire a diminué, passant de 20.3 % en 2012 à 11.5 % en 2013. Tandis que le



crédit à l'économie devrait atteindre 9,4 % en 2013, dépassant les 7,6 % initialement attendus, la Banque centrale a conservé les mêmes exigences pour les banques commerciales non rentables et a maintenu le ratio de fonds propres au-dessus de 10 %.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

L'intégration effective de São Tomé-et-Príncipe au sein de la communauté économique régionale est limitée en raison de l'insularité du pays et de son manque d'infrastructures développées. L'adhésion à part entière du pays à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) n'a pas encore produit de résultats. L'essentiel du commerce extérieur se fait avec l'Europe, en particulier avec le Portugal pour les importations et les Pays-Bas pour les exportations, et les échanges avec les pays africains de la CEEAC ont seulement représenté 2 % de l'ensemble des échanges. L'État utilise toujours la classification douanière à cinq taux de la CEEAC, et a aussi supprimé les droits à l'exportation afin d'empêcher l'évasion fiscale et l'apparition d'obstacles non tarifaires. Les droits de douane sont structurés en 5 486 produits et 5 taux : 0 %, 5 %, 10 %, 20 % et 30 %.

Le gouvernement a ratifié tous les accords liés à son statut de membre de la CEEAC et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Les négociations sur la libre circulation des personnes au sein des pays membres de la CPLP ont débuté, et le gouvernement a introduit des formulaires électroniques de demande de visa pour permettre aux visiteurs d'en obtenir un à la frontière. La transposition efficace de ces accords au niveau national a cependant été compromise par la faiblesse des capacités institutionnelles. Avec l'aide de ses partenaires pour le développement, notamment le Groupe de la Banque mondiale, l'État a mis en œuvre la première phase du système Sydonia pour instaurer un contrôle interne au sein des services douaniers. La seconde phase de ce système, c'est-à-dire la création d'un guichet unique pour le secteur extérieur, est entrée en vigueur en septembre 2013 : son objectif est d'éliminer les procédures laborieuses et de faciliter le commerce.

Concernant l'intégration financière régionale, le pays ne dispose pas des instruments financiers nécessaires pour mettre en œuvre le processus. Néanmoins, le lancement de Dobra 24, un système de guichets automatiques bancaires (GAB) permettant d'utiliser des cartes de crédit nationales, témoigne des efforts engagés pour améliorer le secteur financier. Ce système n'accepte cependant pas encore les cartes de crédit internationales.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Balance commerciale	-28,2	-42,4	-42,5	-37,3	-32,0	-27,2	-24,1
Exportations de biens (f.o.b.)	5,5	5,4	4,4	6,1	6,9	7,9	10,2
Importations de biens (f.o.b.)	33,8	47,8	46,9	43,5	38,9	35,1	34,3
Services	-6,9	-5,4	-5,3	-2,6	-2,8	-2,9	-3,6
Revenu des facteurs	-1,6	-0,2	-0,2	-0,8	-0,8	-0,9	-0,6
Transferts courants	27,0	25,0	21,1	20,3	17,3	16,4	14,5
Solde des comptes courants	-9,8	-23,0	-26,8	-20,5	-18,4	-14,7	-13,9

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

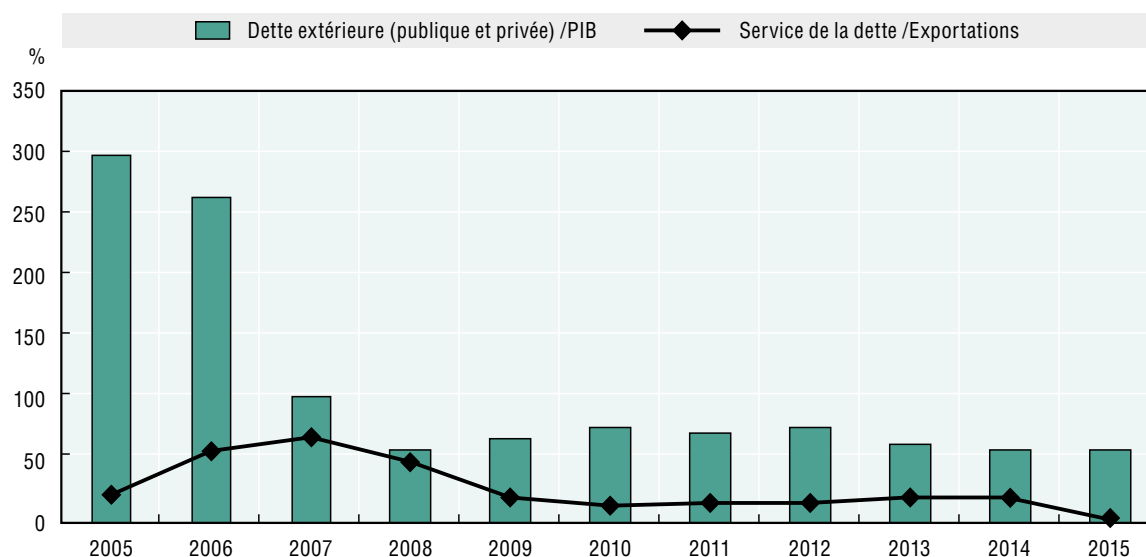
Compte tenu de la mauvaise position du pays en matière de dette, le gouvernement continue à exercer un contrôle prudent sur ses dépenses, accompagné de mesures strictes en matière de politique macroéconomique. Ces dernières années, l'État a accompli des efforts significatifs pour réduire l'encours de sa dette. Cet encours était évalué à 360 millions USD en 2006, avant que São Tomé-et-Príncipe ne remplisse les conditions pour bénéficier d'un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Depuis, l'encours de la



dette a diminué, à 222.4 millions USD à la fin juin 2013 selon les estimations, dont 40.4 millions USD dus à des donateurs multilatéraux et 182 millions USD à des créanciers bilatéraux. Le Portugal reste le principal créancier bilatéral (41 millions USD), devant l'Angola (23 millions USD), tandis que le Nigeria (30 millions USD) est le premier créancier à court terme. São Tomé-et-Príncipe a obtenu l'annulation de sa dette envers l'Algérie. L'encours de la dette du pays envers la Banque africaine de développement (BAfD) était d'environ 2.1 millions USD en juin 2013.

D'après l'analyse de viabilité de la dette réalisée en 2008 par la Banque mondiale et le FMI, le risque que la dette extérieure du pays ne soit pas tenable reste élevé, malgré les effets bénéfiques de l'Initiative PPTE. Pour faire face à cet important risque de surendettement, une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique a été adoptée en avril 2012, avec l'appui de la Banque mondiale et de Debt Relief International (DRI). Elle définit le cadre stratégique, les responsabilités et la structure de gouvernance du département chargé de la dette publique. La coordination entre ce département et les autres organismes concernés s'est améliorée ces dernières années, et toutes les informations relatives à la dette lui sont transmises. En janvier 2013, le gouvernement a mis en œuvre deux mesures législatives supplémentaires en matière de gestion de la dette publique.

Figure 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

La stabilité politique de São Tomé-et-Príncipe constitue un facteur clé pour le développement économique. La législation permet l'accès aux biens de l'État et la participation au secteur économique privé, à l'exception des activités réservées à la Banque centrale et à l'armée. À São Tomé-et-Príncipe, la pratique des affaires peut néanmoins s'avérer laborieuse. En plus de l'insularité du pays, un certain nombre de facteurs nuisent à l'environnement des affaires, notamment le manque d'infrastructures physiques et la fragilité du système judiciaire. Des progrès sont également nécessaires pour divers aspects concernant l'étendue de la divulgation des informations, l'accès au crédit, le règlement de l'insolvabilité et le coût élevé de l'électricité. Ces facteurs ont contribué au mauvais classement de São Tomé-et-Príncipe dans l'édition 2013 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Le pays a chuté à la 166^e place sur 189 pays en matière de facilité à faire des affaires, alors qu'il occupait la 163^e place en 2012.



D'importants efforts s'imposent dans différents domaines. Par exemple, le pays se classe à la 103^e place sur 189 pays en matière d'octroi de permis de construire. De plus, selon le rapport de la Banque mondiale, São Tomé-et-Príncipe a renchéri le coût des permis de construire en augmentant les frais associés. Des efforts sont également nécessaires pour simplifier le règlement des litiges commerciaux : le pays se classe au 183^e rang en matière d'exécution des contrats. En revanche, des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines. Afin de compléter les réformes mises en œuvre ces dernières années, les autorités du pays ont lancé en septembre 2013 un guichet unique pour le secteur extérieur en introduisant le système Sydonia dans les services douaniers. Cette initiative, entreprise avec l'aide de la Société financière internationale et de la Facilité du climat des investissements, contribuera à harmoniser les politiques et les procédures, à faire baisser les coûts de transport pour les importations et les exportations, et à améliorer la coordination entre les ministères. Autre mesure importante prise par le gouvernement, une licence d'exploitation a été attribuée au géant angolais des télécommunications UNITEL.

Secteur financier

Le secteur financier de São Tomé-et-Príncipe se compose de huit établissements financiers : un est autorisé à exercer des activités de banque d'investissement, deux sont des établissements financiers non bancaires, et cinq des banques commerciales. Toutefois, le secteur financier reste sous-développé et a besoin d'améliorations. La vulnérabilité de ce secteur face aux chocs exogènes tient principalement à ce que seuls deux établissements financiers bénéficient d'une participation de l'État, tandis que les six autres appartiennent à des groupes étrangers. La part de marché de ces sociétés à capitaux étrangers s'élève à 98 %.

En septembre 2013, l'évaluation du secteur effectuée par la Banque centrale a révélé une augmentation du volume des prêts improductifs, attribuable à une faible culture de crédit et à une mauvaise gestion des risques. La Banque centrale a dû prendre le contrôle d'une des banques commerciales, qui n'avait pas respecté la réglementation du secteur financier.

L'accès aux services financiers est limité par l'absence de systèmes de paiement et de chambres de compensation. Par des réformes entamées en 2007, la Banque centrale a apporté des changements considérables au contrôle prudentiel et à la surveillance comportementale qu'elle exerce au sein du secteur, et a relevé d'environ 200 % le niveau des fonds propres nécessaires pour exercer des activités bancaires dans le pays. Du fait du manque de données, il est difficile d'estimer la proportion de citoyens et de PME qui ont accès au crédit.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

À São Tomé-et-Príncipe, une bureaucratie complexe continue d'entraver l'efficacité du secteur public. Cela a des effets néfastes sur la fourniture des services publics, et des réformes urgentes sont nécessaires. Cette situation est aggravée par la faiblesse des salaires dans le secteur public : on estime leur niveau moyen à 100 EUR par mois. Cela se traduit par un taux d'attrition élevé, les agents recherchant des emplois mieux rémunérés dans le secteur privé. Néanmoins, les pouvoirs publics ont fait des efforts pour relever le niveau des salaires, en tenant compte des contraintes budgétaires et des difficultés économiques globales auxquelles le pays fait face.

Renforcer la transparence et la responsabilisation dans la gouvernance des fonds publics est au cœur du programme de réformes économiques du gouvernement. Afin d'améliorer encore davantage la transparence et la responsabilisation, le Parlement a adopté en août 2013 une nouvelle loi visant à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette loi a été saluée le 21 octobre 2013 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

La Constitution nationale offre bien un cadre juridique pour les droits de propriété, mais l'exécution des contrats s'avère laborieuse, lente et coûteuse. Un nouveau texte approuvé en août 2012 continue de régir les droits de propriété dans le pays. Quant aux droits civiques, la liberté d'expression est généralement respectée, en droit comme en fait. Dans le rapport *Freedom*



in the World 2013 de Freedom House, São Tomé-et-Príncipe a obtenu un score de 2 (sur une échelle de 1 à 7, 1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), ce qui signifie que les libertés sont respectées, aussi bien en matière de droits politiques que de libertés individuelles.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le gouvernement a ratifié les conventions environnementales internationales suivantes : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification. Conscient des enjeux environnementaux, le gouvernement a élaboré des cadres juridiques environnementaux au niveau national, mais le manque de ressources pour faire appliquer ces lois constitue une source de préoccupation. Il s'agit notamment des lois suivantes : i) loi (n° 5/2001) sur la déforestation ; ii) loi (n° 6/2006) sur le parc naturel Obô de São Tomé et loi (n° 7/2006) sur le parc naturel Obô de Príncipe ; iii) décret (n° 36/1996) sur les produits résiduels et les déchets ; iv) loi (n° 11/1999) sur la protection de la faune, de la flore et des zones protégées ; v) décret (n° 35/1999) sur l'extraction des matériaux inertes (par exemple le sable) ; et vi) loi (n° 9/2001) sur la pêche et les espèces marines.

Pour São Tomé-et-Príncipe, les défis environnementaux tiennent notamment à l'élévation du niveau des mers et au problème global du changement climatique. À l'avenir, il est essentiel que le gouvernement applique la loi-cadre sur l'environnement adoptée en 1999, laquelle stipule que tous les citoyens ont droit à un environnement écologique équilibré. Une approche stratégique de ce secteur, intégrée au programme national de développement, s'attaque au problème de la déforestation. Elle plaide en faveur des actions suivantes : i) adopter une approche coordonnée de la lutte contre la déforestation illégale ; ii) renforcer les capacités des gardes forestiers et leur fournir des outils qui leur permettront de faire leur travail efficacement ; et iii) favoriser l'information des populations locales sur les conséquences de la déforestation.

Contexte politique

São Tomé-et-Príncipe est devenu un pays souverain le 12 juillet 1975. Après avoir connu une période de parti unique, le pays est devenu une démocratie multipartite en 1990. Des élections présidentielles, législatives, municipales et régionales sont régulièrement organisées et se déroulent dans le calme.

Des tensions portant sur divers sujets ont conduit à la chute du gouvernement au dernier trimestre 2012 et à la nomination de Gabriel Costa comme Premier ministre. Le nouveau gouvernement de coalition qu'il a formé (composé de dix membres, dont deux femmes) a été confronté à de sérieux défis depuis son arrivée au pouvoir début 2013, notamment : i) des moyens financiers limités pour exécuter le budget de l'État pour 2013 ; ii) la réforme du système judiciaire, avec la proposition de créer un Conseil national de la Justice ; et iii) des menaces de grève récurrentes de la part de l'association des travailleurs. Ces problèmes sont aggravés par le risque de voir les citoyens s'impatienter du retard que la production de pétrole pourrait prendre à la suite de l'annonce par Total, le géant français du secteur pétrolier, de sa décision d'abandonner les travaux d'exploration dans le Bloc 1 de la zone de développement conjoint avec le Nigeria. La production devait à l'origine débuter en 2015/16.

Concernant la gouvernance politique, São Tomé-et-Príncipe se classe au 11^e rang sur 52 pays selon l'indice Mo Ibrahim 2013 de la gouvernance africaine. Le pays se classe premier parmi les huit pays d'Afrique centrale et deuxième parmi les cinq pays lusophones, avec un score de 59.9 points sur 100. Le rapport souligne néanmoins que des progrès significatifs restent à faire en matière de gestion publique, domaine dans lequel São Tomé-et-Príncipe se classe 46^e sur 52 pays. En matière de corruption, São Tomé-et-Príncipe se classe au 72^e rang sur 177 pays selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, soit le même classement qu'en 2012.



Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'accès équitable aux services sociaux de base pour l'ensemble de la population est une priorité essentielle pour le gouvernement de São Tomé-et-Príncipe, comme cela a été réitéré dans les cadres de développement pour la période 2013-16. Toutefois, de nombreuses difficultés subsistent. La stratégie nationale en matière de santé offre des programmes de protection des citoyens contre les difficultés financières associées à la maladie, mais leur mise en œuvre constitue une source de préoccupation. Le taux de mortalité infantile a chuté, à environ 30 pour 1 000 naissances vivantes en 2013, contre 54.2 pour 1 000 naissances vivantes en 2001. Selon les données du ministère de la Santé, le taux de malnutrition était de 25 % en novembre 2013 et devrait tomber à 14 % d'ici 2018. Parallèlement, le pays a fait des progrès vers l'atteinte de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'accès universel à l'éducation primaire.

Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes visant à faire baisser la malnutrition et la mortalité infantile ainsi qu'à prévenir les maladies. En voici quelques exemples : i) des aides pour les familles en situation d'extrême pauvreté ; ii) un programme de distribution de repas dans les écoles ; iii) un programme de vaccination ; et iv) un programme de santé génésique couvrant les femmes enceintes. Les principales difficultés affectant les segments les plus vulnérables de la population sont les suivantes : i) faible pouvoir d'achat ; ii) taux de chômage élevé ; iii) foyers comptant de très nombreux enfants ; iv) faible productivité ; et v) manque d'accès au crédit.

L'État a mis en place des politiques de prévention et de traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, notamment en créant un service rattaché au ministère de la Santé pour gérer les opérations de prévention et de traitement, et en menant une campagne de sensibilisation. Cet effort est épaulé par certaines ONG nationales et internationales comme la Croix-Rouge.

Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans était estimé à 89 % en 2013, en légère hausse par rapport à 2011 (88 %). Le taux brut de scolarisation au primaire (enfants de tous âges scolarisés au primaire) est de 136.1 %, et le taux net (enfants en âge d'être scolarisés au primaire) de 87.5 %. Au secondaire, on estime le taux brut de scolarisation à 53.3 %, et le taux net à 35.3 %. En outre, 10.8 % des plus de 5 ans n'ont jamais été scolarisés, et 29.1 % des 15-24 ans ne sont ni à l'école ni sur le marché du travail.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

São Tomé-et-Príncipe n'est pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté, à l'égalité des sexes et à la mise en place de partenariats pour le développement. D'après l'Enquête 2010 sur la pauvreté menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), 49.6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, et 15.9 % dans l'extrême pauvreté, contre respectivement 53.8 % et 19.2 % en 2001. L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les femmes (71.3 %) que chez les hommes (63.4 %). Les districts les plus touchés sont Caué, Lembá, Água-Grande, Lobata et l'île de Príncipe. L'incidence élevée de la pauvreté dans les zones rurales a conduit un grand nombre de travailleurs ruraux à migrer vers les villes. Ce phénomène pourrait aussi être lié à l'insécurité alimentaire. Dans le même temps, moins de 20 % des ménages sont satisfaits de leur logement s'agissant de l'accès à l'eau potable, de la collecte des déchets, de l'évacuation des eaux pluviales et de la fourniture d'électricité.

Le gouvernement a mis en place une stratégie de protection sociale (loi n°07/2004), mais sa mise en œuvre est retardée par le manque de ressources financières. La loi stipule que le système de sécurité sociale versera des allocations de retraite et d'indemnité en fonction du nombre



d'années consacrées au service public. Le montant de ces allocations est fixé à 100 000 STD par mois, soit 4 EUR. Les personnes âgées qui n'ont pas cotisé au plan de retraite au cours de leur vie active recevront une allocation mensuelle de 70 000 STD. Environ 3 050 personnes bénéficient actuellement de ce système, alors qu'elles sont 7 000 à s'y être inscrites, un écart significatif qui souligne la nécessité d'accroître le soutien aux franges les plus nécessiteuses de la population. Différentes ONG, parmi lesquelles Santa Casa da Misericórdia et la Croix-Rouge, reçoivent une aide financière de la part du ministère de la Protection sociale et fournissent une aide aux personnes âgées. Avec l'appui de ses partenaires pour le développement, le gouvernement a mis en place des actions pilotées par les collectivités locales, comme la distribution de repas chauds pour accroître la survie infantile, une campagne de promotion de la santé et des aides destinées aux mères de plus de trois enfants.

Bien que le pays ait ratifié diverses conventions internationales relatives au marché du travail, notamment les conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail portant sur le travail des enfants, des efforts considérables doivent être faits concernant leur mise en application. São Tomé-et-Príncipe possède toutefois une législation protégeant les intérêts des salariés, énoncée notamment dans la loi n° 6/92 définissant le régime juridique des personnes qui travaillent dans les secteurs public et privé. Les tendances des indicateurs clés du marché du travail observées en 2013 confirment les limites structurelles de l'économie nationale. La création d'emplois est faible et le taux de chômage est estimé à 54,9 %. Parmi les actifs, 40,6 % ont un emploi précaire.

Égalité hommes-femmes

L'État a élaboré une stratégie nationale en faveur de l'égalité hommes-femmes ainsi qu'une résolution concernant la participation des femmes aux activités civiles et politiques (n° 74/VIII/09). Il existe néanmoins de fortes inégalités, les femmes étant plus touchées par la pauvreté et ayant moins de chances de trouver un emploi que les hommes. Ces problèmes sont plus marqués dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

La Constitution nationale, qui a été révisée en janvier 2003, garantit les mêmes droits à tous les citoyens et interdit toute discrimination à caractère social, politique ou religieux. Les droits à l'intégrité physique, au travail et au libre choix de la profession ainsi que le droit de vote sont inscrits dans la Constitution. De la même façon, la loi sur la nationalité (pour les femmes mariées à des étrangers) n'est pas discriminatoire à l'égard des femmes, et le Code pénal condamne les crimes sexuels. Si la législation interdit toute forme de violence (article 22 de la Constitution), son application pose problème, car les forces de l'ordre du pays manquent cruellement des moyens matériels et des équipements nécessaires pour venir rapidement en aide aux victimes.

Analyse thématique : les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique

Pour São Tomé-et-Príncipe, petit État insulaire situé au large des côtes de l'Afrique centrale qui a obtenu son indépendance vis-à-vis du Portugal le 12 juillet 1975, l'émergence de chaînes de valeur mondiales (CVM) constitue une opportunité unique. Les CVM pourraient accroître la valeur ajoutée des deux principales cultures d'exportation du pays, le cacao et le café. Cela pourrait avoir des retombées positives majeures pour un pays insulaire dont près de la moitié de la population vit dans la pauvreté. D'après l'Enquête 2010 sur la pauvreté menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), 49,6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, et 15,9 % dans l'extrême pauvreté, contre respectivement 53,8 % et 19,2 % en 2001. Au-delà du cacao et du café, qui représentent plus de 80 % des exportations, le secteur du tourisme est devenu un moteur de croissance au cours des dernières années. Le secteur de l'agriculture présente également un fort potentiel, tandis que la découverte de pétrole a fait naître d'importants espoirs de croissance.



São Tomé-et-Príncipe n'en est encore qu'aux prémises en matière d'accès aux CVM et d'intégration aux réseaux de production mondiaux. Actuellement, les fèves de cacao et de café produites à São Tomé-et-Príncipe sont exportées vers l'Europe brutes ou torréfiées et emballées. Cela prive São Tomé-et-Príncipe du maillon le plus rentable de la chaîne de valeur du marché de la confiserie : la transformation du cacao en chocolat. On estime que les cultivateurs d'Afrique de l'Ouest ne reçoivent qu'entre 3.5 % et 6 % du prix final d'une tablette de chocolat, selon le pourcentage de cacao qu'elle contient. Ces dernières années, la construction d'une petite chocolaterie à São Tomé-et-Príncipe a permis de commencer à transformer localement des fèves de cacao en chocolat. Cela n'ajoute pas seulement de la valeur ajoutée au cacao brut, mais génère également des emplois. São Tomé-et-Príncipe est aussi doté en abondance de fruits exotiques et tropicaux. Début 2013, une petite entreprise produisant des jus de fruits, Naturalismo, a été lancée dans le pays.

En tant qu'économie insulaire, le pays dispose de grandes quantités de poissons et de ressources marines, et, ces dernières années, le secteur de la pêche a bénéficié d'importants investissements publics. Le pays a encouragé les entreprises privées à se lancer dans le secteur de la transformation du poisson afin de préparer des produits pour l'exportation, principalement vers l'Europe. Toutefois, la majorité du poisson capturé à São Tomé-et-Príncipe continue d'être transformé à l'étranger, ce qui prive le pays de la possibilité de générer de la valeur ajoutée et de créer des emplois. Le manque de main-d'œuvre hautement qualifiée obère également la participation du pays aux CVM.

À moyen et long terme, São Tomé-et-Príncipe devra développer son avantage comparatif dans le cacao, le café, les fruits tropicaux et les ressources marines afin de tirer parti des CVM. À l'avenir, il sera crucial d'investir dans la recherche et le développement, ainsi que dans le service après-vente aux clients. Au-delà du marché européen, c'est l'Afrique centrale qui a le plus fort potentiel d'intégration aux CVM, ce qui permettrait à São Tomé-et-Príncipe de profiter de son appartenance à la région. La Chine et Taïwan présentent également de grandes possibilités d'intégration aux CVM.

En outre, des résultats de prospection positifs laissent à penser que São Tomé-et-Príncipe pourrait devenir un pays riche en pétrole, dont l'exploitation devrait débuter en 2015/16. Une bonne gouvernance et une gestion prudente des ressources pétrolières du pays offriront une occasion sans précédent de transformer radicalement la structure de l'économie. La recherche et le développement ont déjà commencé, et des contrats d'exploration ont été attribués. Dans la perspective de cette production de pétrole, les autorités auraient également intérêt à investir massivement dans les activités de transformation afin de profiter pleinement des ressources naturelles dont jouit le pays.

Néanmoins, du fait de la faible diversification de l'économie du pays, le gouvernement est confronté à un certain nombre de problèmes majeurs qui pourraient freiner la mise en œuvre efficace de son programme de développement économique et l'empêcher de capitaliser sur le potentiel des CVM. Il s'agit notamment des problèmes suivants : i) le faible développement des infrastructures (c'est-à-dire des routes, des voies ferrées, des ports et des aéroports qui permettent d'accéder aux marchés étrangers) ; ii) les difficultés d'accès au crédit ; iii) la fragilité du système judiciaire ; et iv) la petite taille du pays et la faiblesse de la consommation locale. Ces difficultés sont aggravées par l'exposition de São Tomé-et-Príncipe aux chocs exogènes en raison de sa forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Les obstacles potentiels à la participation du pays aux CVM peuvent comprendre une diminution de la mobilisation (déjà faible) des ressources intérieures en général et des recettes fiscales en particulier, et une volatilité des courants d'échanges qui pourrait résulter de changements de stratégie de la part des institutions financières internationales.



Selon une étude réalisée en juillet 2010 par la Banque africaine de développement sur le thème de l'insularité et de son coût pour São Tomé-et-Príncipe, les obstacles susmentionnés ont une incidence sur les retombées potentielles que le pays peut attendre de sa participation aux CVM. Les conclusions de cette étude sont notamment les suivantes :

- **Agriculture** : le cacao biologique présente un intérêt économique considérable. Ainsi, la diminution ou l'élimination des coûts de transport et de production supplémentaires liés à l'insularité se traduira par une augmentation considérable des revenus des producteurs.
- **Pêche** : il est important que le pays puisse capitaliser sur la viabilité économique de son industrie du thon pour l'exportation. Selon une étude réalisée en 2009 par le Programme alimentaire mondial, « le coût moyen de l'emballage à la sortie de l'usine locale est d'environ 2 500 EUR/tonne, dont 1 200 EUR correspondant aux matières premières en partie pêchées dans la zone économique exclusive de São Tomé-et-Príncipe, 200 EUR de frais de main-d'œuvre et 300 EUR de consommation intermédiaire ».
- **Tourisme** : dans ce domaine, São Tomé-et-Príncipe doit : i) développer sa législation tout en maintenant l'équilibre nécessaire à l'écotourisme, en tenant compte de la spécificité insulaire du pays pour éviter tout développement incontrôlé du tourisme ; ii) développer les programmes de formation adéquats ; iii) préparer des démarches promotionnelles ; et iv) améliorer les infrastructures ainsi que les conditions sanitaires et d'hygiène. Il faut souligner que, selon l'étude sur l'insularité, le tourisme reste une activité à forte intensité capitalistique, c'est-à-dire que les investissements nécessaires sont deux à trois fois supérieurs au chiffre d'affaires attendu.
- **Construction** : selon les conclusions de l'étude, le coût total de construction d'une maison individuelle de 200 m² est d'environ 300 000 USD, c'est-à-dire 1 500 USD/m². Les biens importés représentent une part significative des matériaux de construction (ciment, briques, plomberie, peinture, etc.). Par conséquent, il serait extrêmement bénéfique pour le pays d'améliorer la planification des constructions, la diversification des sources d'approvisionnement et la formation.



Extrait de :
African Economic Outlook 2014
Global Value Chains and Africa's Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2014), « São Tomé et Príncipe », dans *African Economic Outlook 2014 : Global Value Chains and Africa's Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-52-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.